

Arrêté du 30 août 2019 portant création d'une **unité facultative de mobilité et de l'attestation MobilitéPro** dans le diplôme du certificat d'aptitude professionnelle

Session 2020

1. **Cette unité facultative « mobilité » valide** lors de la préparation de ce diplôme les compétences acquises au cours d'une période de formation effectuée à l'étranger, **en particulier** dans le cadre des programmes de l'Union européenne.

2. **Sont concernés** : les candidats scolaires dans un établissement public ou privé sous contrat, apprentis dans un centre de formation d'apprentis ou une section d'apprentissage habilités, stagiaires de la formation professionnelle continue dans un établissement public.

3. La définition de l'épreuve relative à l'unité facultative « mobilité » :

≥ Objectifs de l'épreuve :

- L'épreuve a pour objectif **l'évaluation des acquis d'apprentissage obtenus à l'occasion d'un séjour dans un pays étranger**, dans le cadre d'une formation conduisant à une spécialité de certificat d'aptitude professionnelle.

- Elle **prend en compte les dimensions professionnelles et culturelles des situations rencontrées par le candidat**.
 Les compétences évaluées sont celles décrites dans le référentiel.

≥ Modalités de l'évaluation

L'épreuve comprend deux parties :

PARTIE 1	PARTIE 2
<p>≥ se déroule dans le pays étranger, à l'issue de la période de mobilité</p> <p>≥ est notée sur 8 points sur la base de la grille d'évaluation renseignée par les évaluateurs du pays étranger.</p>	<p>≥ se déroule en France, au plus tard trois mois après le retour du candidat ;</p> <p>≥ durée de l'entretien : 20 mn</p> <p>≥ est notée sur 12 points</p>

<ul style="list-style-type: none"> • L'évaluation porte sur les compétences C1 et C3 du référentiel ; • Elle se déroule dans une entreprise ou dans un établissement de formation professionnelle avec lesquels l'établissement de formation français a passé convention ; • Elle est réalisée par un ou des représentants de l'entreprise ou de l'établissement de formation du pays d'accueil étranger. • <p>Le support d'évaluation se présente sous forme d'une grille d'évaluation. Cette grille comporte une rédaction en français et une traduction dans la langue du pays d'accueil. Elle est renseignée par le ou les évaluateurs étrangers et transmise en retour à l'établissement français d'origine du candidat, selon des modalités définies dans la convention.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • L'évaluation porte sur les compétences C2, C4, C5 et C6 du référentiel ; • Elle se déroule dans l'établissement français de formation ; • La commission est composée de deux enseignants, l'un de la discipline professionnelle de la spécialité de baccalauréat professionnel préparée, l'autre d'une discipline générale enseignée dans la formation. • Les évaluateurs peuvent être des enseignants du candidat ou non. <p>Déroulé de l'épreuve :</p> <p>≥ une présentation de 10 mn par le candidat :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de l'environnement professionnel rencontré et d'un élément d'ordre culturel vécu ou observé au cours de son séjour à l'étranger. - cette présentation prend appui sur un support réalisé par le candidat sous forme écrite (dossier de 10 pages maximum, annexes incluses) ou sous forme numérique (diaporama de 10 diapositives maximum). <p>≥ A l'issue de la présentation, les évaluateurs échangent avec le candidat sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les différences constatées entre les pratiques à l'étranger et les pratiques françaises relevant des mêmes domaines ; - l'interrogation peut être élargie aux autres activités, professionnelles et culturelles, rencontrées par le candidat.
-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

NB/ La notation de l'épreuve est réalisée par les évaluateurs désignés pour la deuxième partie décrite ci-dessus.

4. Les critères de l'évaluation sont :

- précision de la description de l'élément d'ordre culturel et de l'environnement professionnel présentés ;
- pertinence des différences constatées entre pratiques étrangères et françaises ;
- distanciation par rapport aux situations vécues et observées à l'étranger par rapport à ses propres pratiques professionnelles et culturelles.



RÉGION ACADÉMIQUE
HAUTS-DE-FRANCE
MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

Grille d'évaluation des acquis d'apprentissage à l'issue de la période de mobilité- CAP

Unité facultative de mobilité

NOM de l'élève :

Prénom de l'élève :

Lieu de formation en France :

COMPETENCES	RESULTATS D'APPRENTISSAGE	ACQUIS	NON ACQUIS
C1 COMPRENDRE ET SE FAIRE COMPRENDRE DANS UN CONTEXTE PROFESSIONNEL ETRANGER	Comprend les consignes orales		
	Comprend les consignes écrites		
	Se fait comprendre à l'oral		
	Se fait comprendre avec un support écrit, graphique, numérique...		
C3 REALISER PARTIELLEMENT UNE ACTIVITE PROFESSIONNELLE SOUS CONTROLE DANS UN CONTEXTE PROFESSIONNEL ETRANGER	Adopte un comportement professionnel conforme		
	Applique les consignes		
	Tient compte des risques professionnels		
	Réalise correctement les tâches confiées		

OBSERVATIONS :

DATE :

NOM, FONCTION ET SIGNATURE DES EVALUATEURS :

Le référentiel des compétences professionnelles et générales constitutives de l'unité facultative « mobilité » :

≥ **Découverte professionnelle en mobilité**

Repères	Compétences visées	Description des compétences	Résultats attendus
C 1	Comprendre et se faire comprendre dans un contexte professionnel étranger	Etre capable de : - s'informer, collecter et présenter des données et des informations - identifier les instructions et consignes, orales et écrites - utiliser un mode de communication diversifié et adapté (gestes, support écrit, numérique, graphique...)	Transmettre des informations et communiquer en utilisant différents média/moyens Agir en conformité avec les consignes orales et écrites reçues
C 2	Caractériser le contexte professionnel étranger	Etre capable de : - décrire la structure d'accueil, en termes de situation géographique, statut, taille, organisation, objet et activités, principaux indicateurs de performance - décrire les règles de fonctionnement de la structure (horaires de travail, organisation hiérarchique, contraintes de confidentialité,...) - situer précisément le service accueillant dans l'organisation générale de la structure	Présenter la structure et le cadre de travail, l'organigramme, le service Présenter quelques règles de fonctionnement de la structure, les consignes orales et écrites
C 3	Réaliser partiellement une activité professionnelle, sous contrôle, dans un contexte professionnel étranger	Etre capable de : Etre capable de : - identifier et mettre en œuvre les opérations nécessaires pour la réalisation des tâches confiées - appliquer les consignes - repérer les risques professionnels liés aux tâches confiées - respecter les règles de sécurité	Assurer correctement la réalisation des tâches professionnelles confiées dans le respect des consignes et des règles de sécurité

C 4	Comparer des activités professionnelles similaires, réalisées ou observées, à l'étranger et en France	Etre capable de : - décrire une activité réalisée ou observée dans un contexte étranger : tâches, contexte et conditions d'exercice, méthodes, résultats attendus	Identifier les différences entre des activités de même type réalisées ou observées à l'étranger et en France
-----	-------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------

≥ Découverte culturelle en mobilité

Repères	Compétences visées	Description des compétences	Résultats attendus
C 5	Se repérer dans un nouvel environnement	Etre capable de : - situer spatialement la structure d'accueil par rapport à des repères - caractériser l'espace dans lequel s'inscrit la structure d'accueil : territoire urbain, péri-urbain, rural, degré d'accessibilité, modalités de transports ...	Situer le lieu d'apprentissage étranger par rapport à des lieux publics Décrire l'espace dans lequel s'inscrit la structure d'accueil Citer quatre caractéristiques géographiques du pays d'accueil (population, climat, relief...)
C 6	Identifier des caractéristiques culturelles du contexte d'accueil	Etre capable de : - identifier, dans le contexte étranger (familial ou scolaire ou professionnel) des caractéristiques d'ordre culturel : habitudes alimentaires, mode de vie, rythmes, horaires ... - présenter un élément/fait d'ordre culturel observé : monument, fête, manifestation culturelle... - présenter un élément/fait d'actualité, local ou national, survenu pendant le séjour	Décrire des éléments culturels caractéristiques du contexte étranger (familial ou scolaire ou professionnel) Présenter des éléments de ressemblance et de différence entre les contextes culturels français et étrangers

République Française

Ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse

Académie d'Amiens.

ATTESTATION « MobilitéPro »

Ce document atteste des compétences acquises dans le cadre de l'unité facultative de mobilité du certificat d'aptitude professionnelle.

Vu l'arrêté du Arrêté du 30 août 2019 portant création d'une unité facultative de mobilité et de l'attestation MobilitéPro dans le diplôme du certificat d'aptitude professionnelle ;

L'attestation MobilitéPro est délivrée, à l'issue de la session d'examen :
à

Date de naissance :

Intitulé du diplôme :

Intitulé de la spécialité :

Lieu d'accomplissement de la période de mobilité :

Le recteur de l'académie :